



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA CULTURE

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION  
ET DES ENSEIGNEMENTS

Fiche de poste n° 26/2024\_ERUN

<b>Fiche de poste n° : 26/2024_ERUN</b>	<b>Poste : Enseignant référent aux usages du numérique ERUN</b>
<b>Descriptif et contexte du poste</b>	<p>L'ERUN est un enseignant expérimenté qui :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>○ est titulaire d'un CAFIMF ou CAFIPEMF, ou, à défaut, s'engage à le passer dans les trois années qui suivent sa nomination,</li><li>○ maîtrise les outils numériques au service de l'enseignement et de la communication,</li><li>○ possède une expérience dans l'utilisation de ces outils pour la mise en œuvre de son enseignement,</li><li>○ est habitué à pratiquer une démarche de projet,</li><li>○ sait travailler en équipe,</li><li>○ est conscient des enjeux liés au développement du numérique dans le système éducatif en Polynésie française,</li><li>○ est ouvert à la communication et aux démarches partenariales.</li></ul>
<b>Missions</b>	<p>Elles s'inscrivent dans le développement de l'école numérique en Polynésie française.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>● <b><u>Objectifs généraux :</u></b><ul style="list-style-type: none"><li>○ Accompagner la mise en œuvre de l'espace numérique de travail polynésien (ENT) et, plus généralement, les préconisations émanant des assises du numérique éducatif de Polynésie française ;</li><li>○ Développer les usages pédagogiques auxquels le numérique apporte une plus-value effective pour renforcer les compétences de tous les élèves, notamment celles relatives aux savoirs fondamentaux constitutifs de l'école du socle ;</li><li>○ Faire valider les compétences des élèves spécifiques au numérique, dans la perspective d'une utilisation responsable et raisonnée de cet outil.</li></ul></li><li>● <b><u>Priorités d'intervention en circonscription :</u></b><ul style="list-style-type: none"><li>○ Actions pédagogiques en faveur des élèves. Le projet d'intervention dans une classe est arrêté avec le maître titulaire, ce dernier étant le seul responsable de la classe ; en aucun cas, il ne doit y avoir substitution,</li><li>○ Formation initiale ou continue auprès d'enseignants (éventuellement hors temps scolaire dans le cadre d'ateliers de proximité) en présentiel ou à distance (téléformation, visioconférence),</li><li>○ Développement des outils d'information et de mutualisation des pratiques : site d'école, de circonscription, de la DGEE,</li></ul></li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Aide au développement de la culture de l'évaluation : traitement des données relatives aux évaluations nationales et territoriales, accompagnement du LSU auprès des équipes,</li> <li>○ Production d'outils pédagogiques divers à l'usage des maîtres et des élèves, en relation avec les autres pôles pédagogiques de la DGEE,</li> <li>○ Assistance aux directeurs pour l'aide au pilotage : utilisation des outils de gestion (ONDE, AFFELNET), de la messagerie électronique et d'Internet,</li> <li>○ Promotion d'un usage du numérique éducatif respectueux des aspects éthiques et juridiques, notamment en matière de RGPD,</li> <li>○ Aide à l'équipement et au développement du numérique éducatif auprès des équipes et des élus : participation aux conseils de cycles, de maîtres ou d'écoles, rencontre avec les partenaires,</li> <li>○ Maintenance de premier niveau à vocation pédagogique dans les écoles.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b><u>Au niveau territorial :</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Participation active aux regroupements annuels dans le but de se ressourcer et de mutualiser les expériences entre référents numériques, du premier comme du second degré ;</li> <li>○ Renforcement de l'expertise professionnelle en participant à des séminaires ou colloques (salon Educatec-Educaticice de Paris, Ludovia à l'UPF...) ;</li> <li>○ Accompagnement des dispositifs d'information et de formation à distance, impliquant élèves et enseignants.</li> </ul> </li> </ul>
<b>Modalités et lieu d'intervention</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● L'enseignant référent aux usages du numérique ERUN est affecté dans une circonscription.</li> <li>● Il est placé sous la responsabilité de l'IEN de la circonscription.</li> <li>● Ses missions sont coordonnées par les IEN chargés de la mission numérique et précisées dans une lettre de mission.</li> <li>● Il établit chaque année un bilan d'activité.</li> <li>● Il bénéficie de frais de déplacements.</li> </ul> <p>L'ERUN intervient en priorité dans les écoles de sa circonscription d'affectation. Pour des missions spécifiques, il pourra être amené à intervenir dans d'autres circonscriptions ou à la DGEE.</p>
<b>Contact</b>	L'IEN de la circonscription
<b>Modalités de recrutement et dépôt des candidatures</b>	<p>Les candidats doivent constituer et transmettre un dossier de candidature comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiche de candidature portant l'avis du supérieur hiérarchique.</li> <li>- Curriculum vitae.</li> <li>- Lettre de motivation.</li> </ul> <p>Le dossier complet doit être adressé par la voie hiérarchique, doublée d'un envoi direct :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au bureau des ressources humaines du 1er degré (BRH1) : brh1@education.pf</li> <li>- Date limite de dépôt des demandes : <b><u>Le jeudi 12 septembre 2024 avant midi.</u></b></li> </ul> <p>Les candidats seront convoqués pour un entretien de 30 mn avec les membres de la commission présidée par Mme Joëlle RALLET, IEN Adjointe au DGEE et Mme Valmène TOOFA, IEN en charge du numérique. Les candidats des îles passeront l'entretien via TEAMS.</p>